



FÉDÉRATION FRANÇAISE de ROLLER SKATING

COMITÉ NATIONAL DE ROLLER IN LINE HOCKEY

Didier LEFEBVRE
Président du CNRILH

à

Messieurs les Présidents
- des Ligues de Roller Skating
- des Comités Régionaux de RILH
- des Comités Départementaux de
Roller Skating
- des Clubs de RILH
Messieurs les Arbitres
Membres du CNRILH

Bordeaux, le 6 novembre 2006

Mesdames, Messieurs

Suite à notre demande faite lors de la dernière assemblée générale FFRS d'Aurillac, et comme il s'y était engagé, Monsieur Xavier FANÇA, médecin fédéral, a interrogé le Ministère de la Jeunesse et des Sports à propos de l'extension de la mixité jusqu'à la catégorie « minimes ».

En date du 13 octobre 2006, Madame Dominique LAURENT, Directeur des Sports, a souscrit favorablement à la requête du médecin fédéral, mais y associant diverses conditions très précises pour les 3 années à venir :

- la mise en place de mesures d'observations (enquête sur l'évolution de la traumatologie),
- la prise en compte de besoins spécifiques (notamment vestiaires séparés).

En date du 14 octobre 2006 à Bordeaux, la Commission Médicale Fédérale, après un large débat (basé essentiellement sur les risques traumatologiques avec interventions répétées de notre médecin élu CNRILH Patrick MOREAU) et l'étude des recommandations ministérielles, s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'extension de la mixité jusqu'à la catégorie « minimes ».

Cette disposition, **applicable immédiatement**, s'accompagne donc des mesures suivantes :

- 1- *Séparation **obligatoire** des vestiaires (1 pour les garçons et 1 pour les filles ou alternativement en cas d'un nombre de vestiaires insuffisants)
Les arbitres et les délégués des clubs en présence devront veiller strictement à l'application de cette mesure.*
- 2- *Mise en place par chaque Comité national RILH et RINCK HOCKEY pendant 3 ans d'un rapport répertoriant les traumatismes survenus chez les minimes garçons et filles.*

En date du 21 octobre à BORDEAUX, le Conseil d'Administration de la FFRS a adopté cette proposition de mixité de la Commission Médicale présentée par le médecin fédéral, après qu'il se soit montré extrêmement ferme sur la stricte nécessité du respect de ces mesures.

En date du 4 et 5 novembre à ROUEN, le Comité National RILH a été informé de l'avancée de ce dossier mixité minimales par l'un de ses élus, Patrick MOREAU, médecin membre de la Commission Médicale Fédérale. Le Comité RILH partage totalement la volonté du médecin fédéral de respecter absolument les conditions définies par le Directeur des Sports, Madame LAURENT Dominique et il est nécessaire d'insister sur le respect absolu de ces mesures qu'il appartient à chacun d'entre nous de diffuser largement.

Toutefois le CNRILH, et tout particulièrement son médecin élu Patrick MOREAU, a souhaité s'impliquer très directement dans cette étude traumatologique. Après la présentation de cette demande à Monsieur Xavier FANCA et, avec son total accord, cette étude traumatologique va comprendre deux niveaux :

-I-

RAPPORT DE PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES JOUEURS ET JOUEUSES CATEGORIE MINIME (document ci-joint)

A remplir et à envoyer **obligatoirement** par le Président du club qui reçoit, à la Secrétaire Générale du CNRILH sous huit jours maximum (qui centralisera les rapports confiés ensuite au Dr MOREAU pour analyse).

Un contrôle tout particulier sera fait régulièrement sur ce point (listing des clubs ayant 1 équipe minime engagée en championnat RILH et des joueurs et joueuses) : **tout manquement à cette obligation absolue entraînera une procédure disciplinaire, en dehors du fait que cela mettrait en cause l'autorisation de la mixité chez les féminines.**

- II-

RAPPORT MEDICAL, uniquement pour les cas où un traumatisme a été constaté
--

Ce document **confidentiel** sera directement envoyé par le Docteur Patrick MOREAU à la famille du joueur (garçon ou fille) concerné, avec retour obligatoire sous 8 jours à l'expéditeur qui centralisera les rapports médicaux, les analysera et rendra compte tous les trimestres au médecin fédéral pour respecter le principe du secret médical.

Je formule des vœux pour que cette évolution soit de nature à favoriser l'essor du hockey féminin.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes plus vifs sentiments sportifs.

Le Président du C.N.R.I.L.H.
D. LEFEBVRE